

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Kilsheelan
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Éthanolamine
triméthoprime

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Sulfaméthoxazole / Triméthoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,3-Dioxanne-5-ol	4740-78-7 225-248-9	Eye Irrit. 2; H319	>= 70 - < 90
Sulfaméthoxazole	723-46-6 211-963-3	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
Éthanolamine	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 % Estimation de la toxicité aiguë	>= 5 - < 10

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

		Toxicité aiguë par voie orale: 1.089 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.018 mg/kg	
triméthoprime	738-70-5 212-006-2	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Moelle osseuse) Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

Mesures d'hygiène :

- Eviter tout contact avec les yeux.
- Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

- Oxydants forts
- Substances et mélanges autoréactifs
- Peroxydes organiques
- Explosifs
- Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

Sulfaméthoxazole / Triméthoprime Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

Sulfaméthoxazole	723-46-6	TWA	OEB 2 ($\geq 100 < 1000$ $\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Interne
Éthanolamine	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		VLE 8 hr	1 ppm 2,5 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		VLE 15 min	3 ppm 7,6 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
triméthoprime	738-70-5	TWA	400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (OEB 2)	Interne

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthanolamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,3 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,24 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,75 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
triméthoprime	Eau	0,9 mg/l
Éthanolamine	Eau douce	0,085 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,028 mg/l
	Eau de mer	0,0085 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,434 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0434 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0367 mg/kg

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection **Formulation**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 9,5 - 10,5

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,050 - 1,230 g/cm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection **Formulation**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole / Triméthoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Sulfaméthoxazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2.300 mg/kg

Éthanolamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.089 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 1.018 mg/kg

triméthoprim:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.500 - 5.300 mg/kg

DL50 (Souris): 1.910 - 7.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 400 - 500 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Chien): 90 mg/kg
Voie d'application: Intraveineux

DL50 (Souris): 132 mg/kg
Voie d'application: Intraveineux

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Éthanolamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection **Formulation**

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Éthanolamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole:

Type de Test : Magnusson-Kligman-Test
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Éthanolamine:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

triméthoprime:

Type de Test : Test de Maximalisation

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Humain
Résultat: négatif

Éthanolamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

Sulfaméthoxazole / Triméthoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

triméthoprim:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique
Espèce: Humain
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Sulfaméthoxazole:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 26 semaines
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

Éthanolamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

triméthoprime:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Fertilité: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 70 Poids corporel mg / kg
Résultat: Incidences sur le nouveau-né.
Remarques: Toxicité maternelle observée.

Type de Test: Développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 70 Poids corporel mg / kg
Résultat: Embryotoxicité.
Remarques: Toxicité maternelle observée.

Type de Test: Développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Résultat: Embryotoxicité., Incidences tératogènes.

Type de Test: Développement
Espèce: Hamster
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 1,7 Poids corporel mg / kg
Résultat: Embryotoxicité., Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel
mg / kg
Résultat: Embryotoxicité., Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Éthanolamine:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Éthanolamine:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

triméthoprime:

Organes cibles : Moelle osseuse
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Éthanolamine:

Espèce : Rat
NOAEL : > 120 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : > 75 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat
NOAEL : >= 0,15 mg/l
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 412

triméthoprime:

Espèce : Rat

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

NOAEL : 100 mg/kg
LOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 6 mois
Organes cibles : Moelle osseuse, Foie, Glande pituitaire, Thyroïde

Espèce : Rat
LOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 mois
Organes cibles : Moelle osseuse

Espèce : Chien
NOAEL : 2,5 mg/kg
LOAEL : 45 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 mois
Organes cibles : Sang, Thyroïde

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

triméthoprime:

Ingestion : Organes cibles: Moelle osseuse
Symptômes: Douleur abdominale, Nausée, Vomissements, Éruption cutanée, Vertiges, Migraine, dépression mentale, confusion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 562,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Synechococcus leopoliensis (cyanobactérie)): 0,0268 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Synechococcus leopoliensis (cyanobactérie)): 0,0059 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 3,76 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
- Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,533 mg/l

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

(Toxicité chronique)		Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,01 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Éthanolamine:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,24 mg/l Durée d'exposition: 41 jr Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,85 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
triméthoprime:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 92 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 80,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Anabaena flos-aquae): 253 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Anabaena flos-aquae): 26 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 16,7 mg/l
Durée d'exposition: 3 Heure
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 Heure
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,157 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Poisson zébré (Brachydanio rerio)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 6 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

- Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfaméthoxazole:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

Éthanolamine:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

triméthoprime:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,3-Dioxanne-5-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,65

Sulfaméthoxazole:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): < 120

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,89

Éthanolamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,3
Méthode: OCDE ligne directrice 107

triméthoprime:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,91

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2491
ADR : UN 2491
RID : UN 2491
IMDG : UN 2491
IATA : UN 2491

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
ADR : ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
RID : ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
IMDG : ETHANOLAMINE SOLUTION
(Sulfamethoxazole)

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 3.2 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 7858248-00009 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 03.03.2021

IATA : Ethanolamine solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	:	

E1	DANGERS POUR	Quantité 1 100 t	Quantité 2 200 t
----	--------------	---------------------	---------------------

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection **Formulation**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	non déterminé
AICS	:	non déterminé
IECSC	:	non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales : Données techniques internes, données provenant des FDS

Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
3.2	04.04.2023	7858248-00009	Date de la première version publiée: 03.03.2021

données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR